

cornercard Demande

Pour CHF 25 jusqu'à 26 ans
et CHF 50 à partir de 26 ans!
+ 2 Cornercard Liberty gratuites!



Ref: 1372234871098
Pr: 06-628-S001-P-HLI-139438
Offre valable jusqu'au: 28/01/2014

1. Données personnelles du demandeur de la carte

Voici comment mon nom doit apparaître sur la carte (prénom/nom):

(20 caractères au max., espaces comprises; ni trémas, ni accents)

Monsieur Madame Langue de correspondance F A I

Important: veuillez remplir dûment le présent formulaire en lettres capitales et le renvoyer.

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Rue/n°	<input type="text"/>	NPA/lieu	<input type="text"/>
Y résidant depuis	<input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/>
		Lieu de naissance	<input type="text"/>
		Nationalité	<input type="text"/>
Téléphone privé	<input type="text"/>	Téléphone portable	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>	État civil	<input type="text"/>
Pour les étrangers: type de livret pour étrangers <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> L depuis	<input type="text"/>	Profession	<input type="text"/>

(veuillez joindre une copie)

2. Données personnelles du représentant légal (obligatoires pour les mineurs)

Monsieur Madame Langue de correspondance F A I

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Rue/n°	<input type="text"/>	NPA/lieu	<input type="text"/>
Y résidant depuis	<input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/>
		Lieu de naissance	<input type="text"/>
		Nationalité	<input type="text"/>
Téléphone privé	<input type="text"/>	Téléphone portable	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>	État civil	<input type="text"/>
Pour les étrangers: type de livret pour étrangers <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> L depuis	<input type="text"/>	Profession	<input type="text"/>

(veuillez joindre une copie)

Important: veuillez joindre également la copie d'une pièce de légitimation officielle du représentant légal.

3. Mon premier chargement de la carte prépayée

Premier chargement de la carte prépayée (min. 100, max. CHF 10'000): CHF

Cotisation annuelle (Titulaires de carte âgés de 25 ans et moins = CHF 25)

(Titulaires de carte âgés de 26 ans et plus = CHF 50)

Montant total à verser:

CHF

CHF

Important:
votre carte prépayée ne sera utilisable qu'après réception du montant ci-contre.

4. Prestations sur demande

- Onlineaccess** (adresse e-mail obligatoire) gratuit (M48)
- Mobileaccess** (numéro de portable obligatoire) CHF 0.20 - 0.80/SMS (A19)
- Assurance voyage: couverture individuelle** Prime annuelle: CHF 35 (O56)
- Assurance voyage: couverture familiale** Prime annuelle: CHF 49 (O56)

Les prestations d'assurance ne sont fournies que conformément aux **Conditions Générales d'Assurance (CGA)** qui s'appliquent à l'**assurance voyage**. Ces conditions peuvent à tout moment être consultées à l'adresse www.comercard.ch/fr/cg et me sont envoyées avec la lettre de confirmation d'assurance.

Veuillez tenir compte des déclarations pour les assurances qui se trouvent au verso.

5. Numéro de membre

Numéro de membre (option)

6. Identification de l'ayant droit économique (formulaire A selon art. 3 et 4 CDB; données obligatoires)

Important: à compléter absolument!

Je soussigné, en tant que demandeur de la carte Reload, déclare que l'argent qui sert à l'utilisation de la carte Reload et qui est versé à l'émetteur de carte à cet effet (veuillez cocher la case correspondante)

m'appartient exclusivement

appartient à la/aux personne/s suivante/s, c'est-à-dire: Nom/prénom (ou raison sociale), date de naissance, lieu de naissance, nationalité, adresse/siège, état

Je soussigné, en tant que demandeur de la carte Reload, m'engage à communiquer spontanément les modifications à l'émetteur de carte.

Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire A de manière erronée est punissable (art. 251 du Code pénal suisse, faux dans les titres: peine privative de liberté jusqu'à 5 ans ou peine pécuniaire).

7. Uniquement pour U.S. persons (points de repère: détenteur de la Green Card, citoyen/résident/lieu de naissance/autre adresse aux Etats Unis)

Je déclare par la présente que j'ai le statut U.S. person aux termes de la réglementation de l'IRS (Internal Revenue Service, U.S. Department of the Treasury).

8. Déclaration

(*) Je confirme par la présente l'exactitude des indications fournies dans la présente demande. Je confirme avoir reçu un exemplaire des Conditions Générales (CG) pour les cartes prépayées, Visa et MasterCard, de la Cornèr Banque SA, les avoir compris et reconnaître les obligations qui en découlent. J'autorise la Cornèr Banque SA à rejeter cette demande sans en justifier les raisons. En cas d'acceptation de la présente demande de carte, je recevrai la carte demandée ainsi que mon code NIP personnel. Je recevrai également les conditions d'assurance des assurances qui sont automatiquement et gratuitement incluses dans les produits Reload de Cornèrcard, respectivement qui sont comprises en plus sur demande et moyennant paiement. L'utilisation et/ou la signature de la carte constitue la confirmation que j'ai reçu, que j'ai compris et que j'accepte sans réserve la version intégrale des CG ainsi que les conditions d'assurance concernées. Cotisations annuelles et recharges de la carte: la cotisation annuelle de la carte s'élève à CHF 25 pour les titulaires âgés de moins de 26 ans, respectivement à CHF 50 pour les titulaires à partir de 26 ans. La cotisation annuelle est automatiquement débitée de la carte Reload en fonction de l'âge du titulaire. La Cornèr Banque SA débite CHF 2 de la somme chargée pour toute recharge de chaque carte à titre de participation aux frais. Le montant initial versé par le titulaire ainsi que tous les éventuels versements suivants ne peuvent être inférieurs à CHF 100 ni supérieurs à CHF 10'000. Le total des versements ne peut excéder CHF 10'000 au cours d'un mois. Le solde total de la carte ne doit pas excéder CHF 10'000. Retraits d'argent liquide et taux de change: une commission de 2,5 % est perçue sur de tels retraits, mais au minimum CHF 6 en cas de retrait auprès d'un distributeur automatique de billets et CHF 10 en cas de retrait à un guichet bancaire. Les dépenses effectuées en monnaie étrangère sont soumises au taux de change retail de la Cornèr Banque SA le jour de la comptabilisation, plus frais administratifs pour monnaies étrangères de 0,9%. Intermédiation en assurance et protection des données: je prends note qu'en cas d'intermédiation de contrats d'assurance, seul l'assureur correspondant est tenu responsable des erreurs, des négligences ou des renseignements erronés fournis. Mes données sont traitées en toute confidentialité. Pour leur conservation et leur traitement, la Cornèr Banque SA tient compte des dispositions de la législation en matière de protection des données. Dans la mesure où cela est autorisé par la législation suisse et qu'une protection des données en bonne et due forme est garantie, la Cornèr Banque SA peut charger un tiers, en Suisse, de traiter la demande de carte et d'assurer le déroulement de l'émission de carte et des transactions. Les données personnelles, mises à disposition dans le cadre des assurances, peuvent être transmises aux assureurs et sont traitées par la Cornèr Banque SA et les assureurs exclusivement aux fins de conclusion et d'administration du contrat d'assurance ainsi qu'en cas de sinistre. Les données personnelles peuvent être transmises à un tiers mandaté et/ou à une autre société du groupe Cornèr Banque SA dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. Un transfert de données à l'étranger est également possible, dans la mesure où le pays tiers (du point de vue de la législation suisse en matière de protection des données) dispose d'une législation conforme en matière de protection des données. Les données personnelles sont conservées sous forme électronique et/ou papier. Je prends également note que je dispose de droits à l'information, conformément à la législation en matière de protection des données, et que je peux, dans certaines circonstances, exiger la correction, le blocage ou la suppression de certaines données enregistrées par la Cornèr Banque SA. Autorisation: j'autorise la Cornèr Banque S.A. à utiliser mon adresse e-mail pour ses propres activités de marketing. J'autorise en outre la Cornèr Banque S.A. à fournir au site de vente de billets concerné, au Partner ou aux tiers mandatés par ses soins, des informations sur mes coordonnées (nom, prénom, rue/n°, NPA, lieu, n° de téléphone, adresse e-mail) ainsi que les données de ma carte (Chip-ID, Cornèrcard-ID, date d'expiration de la carte) pour le traitement de l'option du Partner et sur l'utilisation de ma carte, pour autant qu'elles s'avèrent nécessaires au traitement de la carte. Prestations du Partner: je prends note et accepte que le Partner est libre de décider si et quelles prestations supplémentaires (dans le domaine de la communication, etc.) elle veut fournir. Fonction d'accès Booking-Number: pour la réservation (pour de plus amples informations, veuillez aller sur libertyaccess.ch et suivre les liens) et pour l'accès aux événements correspondants, respectivement pour l'utilisation des prestations souhaitées, les Conditions Générales des organisateurs ou des partenaires d'accès s'appliquent. La Cornèr Banque SA n'endosse aucune responsabilité que la fonction d'accès Booking-Number soit effectivement lisible électroniquement au point d'accès (Point of Access).

9. Signature

Lieu/date

(+)Signature du demandeur de la carte

Lieu/date

(+)Signature du représentant légal

(obligatoire pour les demandeurs de la carte âgés de moins de 18 ans)

10. Avez-vous pensé à tout?



- Copie d'une pièce de légitimation officielle?
- Mineurs: avez-vous joint une copie d'une pièce d'identité officielle du représentant légal?
- Formulaire A (paragraphe 6) rempli?
- Souhaitez-vous des prestations supplémentaires pour votre carte prépayée? Veuillez cocher ce qui vous convient.
- Demande de carte datée et signée?

Important: Signez la demande de cartes et les conditions générales et envoyez avec toutes les annexes à:
Cornèr Banca SA, Cornèrcard, Via Canova 16, 6901 Lugano

Conditions Générales pour les cartes prépayées, Visa et MasterCard, de la Cornèr Banque SA

1. Généralités/émission de la carte

En cas d'acceptation, la Cornèr Banque SA (ci-après «banque») établit une carte Cornèrcard prépayée, rechargeable, personnelle (ci-après «carte») et non transmissible au nom du demandeur (ci-après «titulaire»). La carte reste propriété de la banque et est émise moyennant paiement d'une taxe annuelle fixée par la banque. Le titulaire de la carte **doit scrupuleusement conserver la carte et la protéger contre l'accès de tiers**. Le titulaire reçoit, par courrier séparé, un code personnel et secret (ci-après «NIP»). Le titulaire est tenu de communiquer à la banque le plus rapidement possible et par écrit tous les changements relatifs aux informations qu'il a transmises à la banque au moyen du formulaire de demande de carte, en particulier les éventuels changements de données personnelles ou d'adresse. Le titulaire de la carte répond envers la banque du paiement de la taxe annuelle et de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la carte et des présentes Conditions Générales.

2. Validité de la carte/limite de dépenses/recharge

La carte est valable jusqu'à la date imprimée sur celle-ci et automatiquement renouvelée si elle n'est pas révoquée par écrit au moins deux mois avant l'échéance. La banque se réserve le droit de ne pas renouveler la carte, sans en indiquer le(s) motif(s). Le titulaire s'engage à signer la carte à réception. En cas de renouvellement de la carte, le solde de l'ancienne carte est transféré sur la nouvelle carte, déduction faite de la taxe annuelle. La carte est libérée pour l'utilisation avec une limite de dépenses qui correspond à la somme versée par le titulaire, déduction faite de la taxe annuelle. La limite de dépenses diminue progressivement avec l'utilisation de la carte et augmente sur la base des éventuels versements suivants. L'utilisation de la carte au-delà de la limite de dépenses est illicite; reste réservée l'obligation de rembourser immédiatement les dépassements de la limite de dépenses et ce pour le montant total.

3. Utilisation de la carte

Le titulaire est autorisé à acquérir des marchandises et à bénéficier de services auprès des partenaires commerciaux affiliés, ainsi qu'à obtenir des avances en espèces dans le monde entier auprès des banques autorisées.

Avec la carte et son NIP, le titulaire peut obtenir des avances en espèces auprès des distributeurs automatiques de billets et des partenaires commerciaux autorisés. Le titulaire est tenu de **remplacer** dans les plus brefs délais, auprès de l'un des nombreux distributeurs automatiques suisses de billets munis de la marque Visa ou MasterCard, le **NIP octroyé** par la banque **par un nouveau NIP** de son choix. Il s'engage à **n'inscrire ce NIP nulle part et à ne pas le dévoiler à des tiers**, même si ces derniers prétendent être des collaborateurs de la banque (incl. Cornèrcard).

Le titulaire est responsable de toutes les conséquences quelles qu'elles soient résultant de la non-observation du devoir de protection du NIP, respectivement de la carte. Les partenaires commerciaux affiliés ainsi que les banques autorisées peuvent demander une pièce d'identité. Par la signature du document prévu à cet effet au moment de l'utilisation de la carte, ainsi que par l'emploi du NIP, le titulaire reconnaît l'exactitude du montant. Le titulaire reconnaît en outre le montant des transactions effectuées avec la carte ou avec les données de la carte, sans signature et sans utilisation du NIP (p. ex. sur internet).

Le titulaire autorise la banque, de manière irrévocable, à payer ces sommes au partenaire commercial affilié ou à la banque autorisée. Il devient le débiteur de la banque pour les sommes que celle-ci a versées. La banque se réserve le droit de ne pas honorer les documents qui ne correspondent pas aux présentes Conditions Générales.

La carte a uniquement fonction de moyen de paiement sans argent liquide. La banque n'assume aucune responsabilité quant aux opérations conclues avec la carte. Le titulaire reconnaît en particulier que la banque n'est pas responsable si la carte n'est pas honorée pour une raison ou une autre – intégralement ou partiellement – par les partenaires commerciaux affiliés ou les banques autorisées. Il reconnaît en outre que la banque n'est pas responsable de leurs prestations et renonce à toute objection envers elle concernant les documents eux-mêmes et/ou les opérations y relatives, même si la livraison ou la prestation de services ne sont pas fournies ou le sont avec retard. En cas de litige ou de réclamation de toute nature au sujet de marchandises ou de services, ainsi que pour exercer un droit quelconque en rapport avec ces affaires, le titulaire doit s'adresser exclusivement aux partenaires commerciaux ou aux banques autorisées. La carte doit uniquement être employée pour des transactions légales.

4. Traitement des transactions/vérification du solde

Toutes les acquisitions et autres transactions effectuées au moyen de la carte ou des données y relatives, de même que les versements, sont traités sur la base de la valeur à leur date de comptabilisation. Pour les dépenses ou recharges effectuées en devises différentes que celle de la carte, le titulaire accepte le taux de change appliqué par la banque. Le titulaire peut à tout moment consulter le solde de sa carte en accédant gratuitement à Onlineaccess, qui est à disposition sur le site web de la banque. En alternative, le titulaire peut demander son solde à la Help Line 24h de la banque (moyennant autorisation) en utilisant le numéro de téléphone prévu à cet effet (les frais de conversation sont à la charge du titulaire – actuellement CHF 1.40 la minute). Le solde comprend toutes les transactions qui ont été notifiées à la banque jusqu'à la veille au soir. Les contestations éventuelles doivent être immédiatement communiquées à la banque **par écrit** et dans tous les cas **dans les 30 jours** suivant la date de comptabilisation. Les annonces faites après ce délai ne sont pas prises en considération.

5. Remboursement du solde

Le titulaire qui n'a plus l'intention d'utiliser la carte peut, à titre exceptionnel, demander le remboursement du solde moyennant une déduction de CHF 20/EUR 20/USD 20* pour les frais administratifs de la banque.

6. Perte de la carte

En cas de perte ou de vol de la carte, le titulaire doit immédiatement avertir la banque par téléphone et confirmer par la suite cette communication par écrit. En cas de vol, il doit également porter plainte auprès de la police. Jusqu'au moment où la banque reçoit cette communication du titulaire, ce dernier est responsable de toutes les utilisations abusives de la carte. Il est déchargé de cette responsabilité s'il a totalement respecté les obligations de diligence qui lui incombent. La banque facture CHF 20/EUR 20/USD 20* de frais pour le remplacement de la carte, qui n'intervient généralement pas avant sept jours à compter de la demande.

7. Blocage de la carte

La banque se réserve à tout moment le droit de bloquer et/ou de retirer sans préavis la carte, sur la base de son jugement inattaquable, sans être tenue d'en indiquer les motifs. La banque décline toute responsabilité pour les conséquences que pourrait subir le titulaire à la suite du blocage et/ou du retrait de la carte. L'utilisation de la carte après son blocage est illicite et peut faire l'objet de poursuites judiciaires, étant entendu que les obligations qui en découlent pour le titulaire restent inchangées. La banque se réserve le droit de communiquer aux partenaires commerciaux ou aux banques autorisées toutes les informations dont ils pourraient avoir besoin pour récupérer directement leur crédit auprès du titulaire.

8. Différentes dispositions, loi applicable et for juridique

Pour des raisons de contrôle de qualité et de sécurité, la banque est autorisée à enregistrer ses conversations téléphoniques avec le titulaire, à les stocker sur des supports de données et à les conserver durant un an. Le titulaire confirme en outre l'exactitude des indications inscrites sur la demande de carte et autorise la banque à recueillir auprès des administrations publiques (office des poursuites, contrôle des habitants, office des tutelles), de son employeur, de ses banques et du Centre d'informations de crédit (ZEK) toutes les informations (concernant l'adresse actuelle, la capacité de paiement, une éventuelle tutelle) nécessaires à l'étude de sa demande de carte. Le titulaire accepte que, même en cas de transactions ayant lieu en Suisse, les données soient transmises à la banque par le biais des réseaux internationaux de cartes de crédit. Le titulaire est obligé à respecter à tout moment toutes les dispositions légales et réglementaires à lui applicables, comprises celles de nature fiscale, et d'exécuter entièrement les obligations qui en découlent.

La banque peut offrir en cession, respectivement transférer, intégralement ou partiellement, à des tiers en Suisse ou à l'étranger les droits découlant pour elle du présent contrat (de l'utilisation de la carte, taxe annuelle, etc.). Elle a la faculté de rendre en tout temps accessibles auxdits tiers les informations et données en rapport avec le présent contrat. Dans le cas où lesdits tiers ne seraient pas soumis au secret bancaire suisse, la transmission des informations et données aura lieu seulement s'ils s'obligent à les maintenir secrètes et à respecter la même obligation aux éventuels ultérieurs partenaires commerciaux (les informations et données rendues accessibles aux tiers servent en principe exclusivement à la réalisation et au recouvrement de créances en suspens).

Le titulaire a lu le contenu des présentes Conditions Générales, l'a compris et l'accepte sans réserves par sa signature apposée sur le formulaire de demande de carte. Une copie ultérieure des présentes Conditions Générales lui est en outre adressée en même temps que la carte. **La signature et/ou l'utilisation de la carte constitue aussi une confirmation supplémentaire de l'acceptation des Conditions Générales.**

La banque se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. Les modifications sont communiquées au titulaire par lettre circulaire ou toute autre voie appropriée. Les modifications sont considérées comme approuvées si le titulaire ne soulève aucune objection dans les 30 jours à compter de la date de la communication.

Tous les rapports du titulaire avec la banque sont soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution, le for de poursuite pour le titulaire domicilié à l'étranger, ainsi que le for juridique exclusif pour toutes les procédures sont à Lugano sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. La banque se réserve toutefois le droit de poursuivre en justice le titulaire auprès du tribunal de son lieu de domicile ou de tout autre tribunal compétent.

* Fait foi la devise de la carte.

Édition 03.2013

Déclarations pour les assurances

Assurance voyage

La AGA International S.A., Paris, Succursale de Wallisellen (Suisse), Hertistrasse 2, 8304 Wallisellen, Suisse, est l'organisme prestataire de cette assurance.

Couverture d'assurance: Annulation du voyage; départ retardé du voyage; interruption ou fin prématurée du voyage; remboursement au prorata des frais de séjour; frais supplémentaires à votre lieu de séjour; missions de recherche et de sauvetage ainsi que les transferts; rapatriement ou voyage pour raison médicale; avance sur frais; assurance franchise pour les véhicules en location.

À la survenance de l'événement assuré, les frais d'annulation dus et/ou (en cas de départ retardé) les frais supplémentaires justifiés seront remboursés.

Début et durée: L'assurance prend effet dès le moment où l'adhésion est arrivée chez Cornèrcard. Elle est conclue pour une durée d'une année. Si elle n'est pas résiliée au plus tard deux mois avant l'échéance, elle se prolonge tacitement d'une année. En cas de résiliation écrite de la carte, la couverture d'assurance s'éteint avec l'échéance de la carte.

Conditions: Pour qu'il y ait couverture d'assurance, l'arrangement de voyage doit être payé au minimum à 51% et à l'avance avec une carte Cornèrcard.

Prime annuelle: Couverture individuelle: CHF 35; couverture familiale: CHF 49.

Prestations: Couverture individuelle: CHF 10'000 au maximum par événement assuré; couverture familiale: CHF 10'000 au maximum par personne assurée; au maximum CHF 40'000 par événement assuré.

Extrait CGA – édition 01.2013

Signature

Lieu/date

(*) Signature du demandeur de la carte

Lieu/date

(*) Signature du représentant légal

(obligatoire pour les demandeurs de la carte âgés de moins de 18 ans)

Les atouts WinWin réservés aux titulaires de carte prépayée.

Bénéfices avérés

Cotisation annuelle jusqu'à l'âge de 26 ans révolus	CHF	25
Cotisation annuelle à partir de l'âge de 26 ans révolus	CHF	50

Recharges

1 ^{er} chargement de la carte		gratuit
Toute recharge supplémentaire par bulletin de versement ou virement bancaire, au minimum CHF 100, au maximum CHF 10'000	CHF	2

Retrait d'argent liquide

Commission en Suisse et à l'étranger		2,5 %
Taxe minimale – retraits aux distributeurs automatiques de billets	CHF	6
– retraits aux guichets bancaires	CHF	10

Dépenses en monnaies étrangères

Cours de change retail de la Cornèr Banque SA le jour de la comptabilisation, plus frais de traitement monnaies étrangères au maximum de		0,9 %
--	--	-------

Responsabilité en cas de perte ou de vol de la carte

Si respect intégral de tous les devoirs de diligence	CHF	0
--	-----	---

Plus d'avantages

Nouvelle technologie sans contact

Le système sans contact vous permet de régler rapidement, en toute sécurité et de manière fiable, vos dépenses inférieures à CHF 40. Il vous suffit de passer votre carte prépayée devant le terminal et d'attendre le signal sonore – la transaction est terminée. Contactless, le moyen de paiement sans argent liquide pour effectuer ses achats en passant, constitue l'alternative idéale à la petite monnaie en Suisse comme à l'étranger.

Technologie à puce et fonction PIN

Votre carte prépayée est équipée d'une puce à microprocesseur de dernière génération répondant au standard international de sécurité EMV des cartes de paiement.

La carte comme billet d'entrée (Pour réserver, une seule adresse: libertyaccess.ch)

- Utilisez votre carte prépayée pour réserver depuis chez vous vos billets d'entrée aux manifestations sportives ou culturelles.
- Vous recevrez de plus deux cartes Cornercard Liberty gratuites par courrier séparé. Ces cartes sans fonction de paiement vous donnent accès sans contact au domaine skiable de votre choix ou vous permettent de déverrouiller un vélo à la station Velopass.

Onlineaccess (facultatif)

Gestion de vos cartes en quelques clics et achats sécurisés sur Internet		gratuit
--	--	---------

Cornercard App (facultative)

		gratuite
--	--	----------

Vous avez à tout moment la possibilité d'accéder aux données de votre carte, où que vous soyez. Disponible pour iPhone, iPad ou iPod Touch (seulement avec Onlineaccess)

Mobileaccess (facultatif)

Sécurité et contrôle renforcés par téléphone portable			gratuit
– Security-Check: avis en cas de soupçon d'utilisation abusive			
– Shop-Info: avis automatique après chacun de vos achats	par SMS	CHF	0.20
– Consultation du solde et des transactions	par SMS	CHF	0.80

Prestations exclusives

Carte de remplacement

Blocage immédiat et émission d'une carte de remplacement dans le monde entier	CHF	20
---	-----	----

Assurance accidents de voyage*

		gratuite
--	--	----------

Lorsque vous voyagez dans des moyens de transport publics, vous et vos proches êtes automatiquement assurés dans le monde entier contre les accidents de voyage ainsi que contre le retard/la perte des bagages

Couverture maximale

- en cas de décès ou d'invalidité permanente CHF 300'000
- pour frais de sauvetage et de rapatriement CHF 60'000
- en cas de retard/perte des bagages, pour les achats de remplacement avec la carte prépayée CHF 3'000

Assurance voyage (facultative)*

Valable dans le monde entier pour un nombre illimité de voyages par an			
Couvre les frais d'annulation et inclut assistance voyage et exclusion de la franchise pour véhicule de location.			
Couverture individuelle max. CHF 10'000 par personne et par événement	par année	CHF	35
Couverture familiale max. CHF 10'000 par personne/CHF 40'000 par événement	par année	CHF	49

Assurance couverture des achats*

		gratuite
--	--	----------

Assure les achats effectués avec votre carte prépayée en magasin et sur Internet dans le monde entier pendant 30 jours contre le brigandage, le vol, la destruction et l'endommagement

Par sinistre, maximum CHF 2'000

Somme maximale pour le dommage par an CHF 5'000

Assurance protection juridique*

		gratuite
--	--	----------

Votre aide en cas de litiges relatifs à tous vos achats dans le monde entier – y compris sur Internet.

Protection juridique internationale ou remboursement des coûts, au maximum CHF 50'000

* Uniquement valable en cas de paiement avec la carte prépayée.